

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 09 DECEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice 29
- présents 24
- votant par procuration 5
- absent 0
- total des votants 29

xxx

Compte rendu de la séance affiché le 10 décembre 2021.

xxx

L'an deux mille vingt et un, le jeudi neuf décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le trente novembre, s'est assemblé en session ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Conformément aux dispositions dérogatoires mises en œuvre dans le cadre de la lutte contre la COVID 19 et rétablies jusqu'au 31 juillet 2022 par la loi Vigilance sanitaire n°2021-1465 du 10 novembre 2021, la séance s'est déroulée sans que le public ne soit autorisé à y assister. Le caractère public de la réunion a toutefois été assuré puisque les débats étaient accessibles au public, en direct, via le compte Facebook de la commune.

Par ailleurs, à titre dérogatoire, le Conseil Municipal pouvait valablement délibérer avec un tiers (*et non la moitié*) de ses membres en exercice présents et chaque élu pouvait disposer de deux procurations.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Yves GIMAY, M. Franck LEMÂÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Evelyne BAILLEUL (*élue 8^{ème} Adjointe en début de séance*), Adjoints,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Brigitte POLLET, Mme Nathalie CASTEL, M. Sébastien MORO, M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Tarek HAMMAN, M. Damien AUBÉ, M. Omar BELGHACHEM, M. Johan GONZALEZ, M. Philippe LEROUX, Mme Arlette LÉCACHEUR, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, M. Thierry GIMAY, Conseillers Municipaux.

Excusés :

| | | |
|------------------------|---------------------|-------------------------|
| Mme Marie-Hélène LONGO | qui donne pouvoir à | Mme Christine DÉCHAMPS |
| Mme Michelle DAJON | qui donne pouvoir à | Mme Brigitte POLLET |
| M. Fabrice LEPAREUX | qui donne pouvoir à | M. Pascal SZALEK |
| Mme Marianne DUHAMEL | qui donne pouvoir à | Mme Fabienne MANDEVILLE |
| Mme Angélique DUVAL | qui donne pouvoir à | M. Patrick CIBOIS |

Absent :
//

formant la majorité des membres en exercice.

M. Tarek HAMMAN a été nommé secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.91/12.21

Objet : Budget Ville 2021
Décision modificative n°2

Délibération n°: D.91/12.21

**Objet : Budget Ville 2021
Décision modificative n°2**

Monsieur BELGHACHEM rappelle que vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-12, L2121-29 et L2313-1,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M.14,

Vu la délibération n°D.27/03.21 du Conseil Municipal du 25 mars 2021 relative à l'adoption du Budget Principal Ville 2021,

Vu la délibération n°D.56/06.21 du Conseil Municipal du 17 juin 2021 relative à l'adoption de la décision modificative n°1 du budget Ville 2021,

BUDGET VILLE

FONCTIONNEMENT

| DEPENSES | | | RECETTES | | |
|----------------|--|-------------|---|---|--|
| Imputation | Libellé de la nature | Montant (€) | Imputation | Libellé de la nature | Montant (€) |
| 023 (chap 023) | Virement à la section d'investissement | 162 014,00 | 01/73111 (chap 73) 01/74834 (chap 74) 01/722 (chap 042) 01/73212 (chap 73) | Impôts directs locaux Etat – Compensation au titre des exonérations des taxes foncières Immobilisations corporelles Dotation de Solidarité Communautaire | -2 711 636,00 2 711 636,00 24 050,00 137 964,00 |
| | TOTAL | 162 014,00 | | | 162 014,00 |

INVESTISSEMENT

| DEPENSES | | | RECETTES | | |
|--|--|--|----------------|--|-------------|
| Imputation | Libellé de la nature | Montant (€) | Imputation | Libellé de la nature | Montant (€) |
| 026/2128 (chap 040) 020/2313 (chap 040) 411/2313 (chap 040) 833/2158 (chap21) 822/2315 (chap 23) 822/2315 (chap 23) | Aménagements de terrains Construction Construction Autres installations, matériel et outillage techniques (immo. corporelles) Installations, matériel et outillage techniques (immobilisations en cours) Installations, matériel et outillage techniques (immobilisations en cours) | 3 620,00 1 330,00 19 100,00 -39 153,00 39 153,00 137 964,00 | 021 (chap 021) | Virement de la section de fonctionnement | 162 014,00 |
| | TOTAL | 162 014,00 | | | 162 014,00 |

Délibération n°: D.91/12.21
Objet : Budget Ville 2021
Décision modificative n°2

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la décision modificative n°2 du Budget Ville 2021 comme indiqué ci-dessus.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE PAR 22 VOIX POUR (ELUS DE LA MAJORITE)
ET 7 ABSTENTIONS (M. PHILIPPE LEROUX, MME ARLETTE LECACHEUR, M. PATRICK WALCZAK,
MME SYLVIE DE MILLIANO, M. PATRICK CIBOIS, M. JEAN-YVES GOGNET, MME ANGELIQUE DUVAL,
ELUS DE L'OPPOSITION).

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Et ont les membres présents signé au registre après lecture.

Pour extrait certifié conforme,
le Maire de Lillebonne,



Délibération n°: D.91/12.21

**Objet : Budget Ville 2021
Décision modificative n°2**

ANNEXE

FONCTIONNEMENT

Virement de crédits entre recettes de fonctionnement

Lors de la préparation budgétaire 2021, les conditions de reversement, par l'Etat, des compensations dues à la Ville au titre de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) n'étaient pas connues. Aussi, à défaut d'instructions de l'Etat en la matière, le montant correspondant à cette compensation (2 711 636 euros) a été inscrit sur la nature 73111 "Impôts directs locaux" (chapitre 73).

Il convient aujourd'hui, au regard des notifications reçues de l'Etat qui précisent que la somme doit être imputée sur la nature 74834 "Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes foncières" (chapitre 74), d'autoriser le transfert de ladite somme entre les deux natures précitées.

INVESTISSEMENT

Virement de crédit entre dépenses d'investissement

Dans le cadre de la requalification de la rue du Val Infray et plus précisément des travaux de défense incendie qui doivent y être réalisés, il convient de transférer la somme de 39 153 euros de la nature 2158 "Autres installations, matériel et outillage techniques" (chapitre 21) vers la nature 2315 "Installations, matériel et outillage techniques" (chapitre 23).

INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT

Inscription dépenses d'investissement et recettes de fonctionnement

- Durant l'année 2021, des travaux notamment d'éclairage et de pose de grillage ont été réalisés en régie, pour un montant de 24 050 €, par les services techniques. Ainsi, la Ville réalise un gain financier en matière de TVA.
Il convient, par conséquent, d'inscrire cette somme en recettes, nature 722 "Immobilisations corporelles" (chapitre 042) et en dépenses, sur les natures 2128 "Aménagements de terrains" et 2313 "Construction" (chapitre 040).
- Au titre de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC), un montant de 137 964 euros est attribué à la Ville de Lillebonne.
Il convient d'inscrire cette somme sur la nature 73212 "Dotation de Solidarité Communautaire" (chapitre 73).
Afin d'équilibrer cette recette, il est nécessaire d'inscrire cette somme en dépenses sur la nature 2315 "Installations, matériel et outillage techniques" (chapitre 23), sur le programme de requalification de la rue du Val Infray.

Il convient, pour terminer, d'équilibrer chaque section en augmentant de 162 014 euros (natures 021 et 023) le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.